

ÉDITION OCTOBRE 2026

Guide Auto-entrepreneur Outre-mer 2026

Créer ta micro-entreprise, connaître les vrais taux 2026 et les aides au démarrage, avec les règles propres aux territoires d'outre-mer.

Guadeloupe

Guyane

Martinique

La Réunion

Mayotte

Guides Outre-mer 2026

Contact : contactbusinessskill@gmail.com

Guide indépendant, non affilié à l'Urssaf, à France Travail ou à un organisme de financement.

Sommaire

- 01 Le statut en bref : seuils et TVA en 2026
- 02 Créer ta micro-entreprise pas à pas
- 03 Tes cotisations sociales 2026
- 04 L'ACRE : ce qui a changé
- 05 Demandeur d'emploi : ARE ou ARCE ?
- 06 Impôts : versement libératoire, réduction DOM, CFE
- 07 Financer ton démarrage
- 08 Les 8 erreurs qui coûtent cher
- 09 Modèles prêts à copier
- 10 Check-list des 30 premiers jours et sources

Comment utiliser ce guide

Lis les chapitres 1 à 4 **avant** de t'immatriculer : certaines démarches (ACRE, versement libératoire) ont un délai qui commence le jour de ta création.

Des informations vérifiées

Les taux, seuils et règles viennent des sites officiels (entreprendre.service-public.gouv.fr, impots.gouv.fr, Urssaf, France Travail, Adie...), consultés en octobre 2026. Les sources sont listées à la fin du guide.

À savoir

Les taux et les seuils évoluent souvent. Vérifie-les sur les sites officiels avant chaque décision importante. Ce guide ne remplace pas l'avis d'un expert-comptable ou d'un conseiller et ne garantit l'obtention d'aucune aide.

Le statut en bref : seuils et TVA en 2026

Le régime micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) est simple : tu paies tes cotisations en pourcentage de ton chiffre d'affaires. S'il est nul, tu ne paies rien.

Les plafonds de chiffre d'affaires 2026

Activité	Plafond annuel HT
Vente de marchandises, restauration, hébergement	203 100 €
Prestations de services (BIC) et professions libérales (BNC)	83 600 €

Tu ne sors du régime que si tu dépasses le plafond **deux années de suite**. En cas d'activités mixtes, le total ne doit pas dépasser 203 100 €, dont 83 600 € pour les services.

La TVA : une règle différente selon ton territoire

Territoire	Règle
Guyane et Mayotte	La TVA n'est provisoirement pas applicable : tu ne factures pas de TVA.
Guadeloupe, Martinique, La Réunion	Tu bénéficies de la franchise de TVA tant que ton chiffre d'affaires ne dépasse pas 85 000 € (ventes) ou 37 500 € (services). Au-delà (ou dès 93 500 € / 41 250 € dans l'année), tu factures la TVA au taux normal local de 8,5 % (taux réduit : 2,1 %).

Les deux seuils ne sont pas les mêmes

Pour les services, tu peux rester micro-entrepreneur jusqu'à 83 600 €, mais la franchise de TVA s'arrête à 37 500 € (hors Guyane et Mayotte). Surveille ces deux chiffres.

Créer ta micro-entreprise pas à pas

La création est gratuite et se fait en ligne sur le guichet unique officiel.

- 1 **Prépare-toi** : pièce d'identité, justificatif de domicile, description précise de ton activité (exemple : « traiteur, vente à emporter »).
- 2 **Déclare ton activité** sur **formalites.entreprises.gouv.fr** (rubrique « Créer une entreprise », entrepreneur individuel, régime micro). Méfie-toi des sites qui font payer cette démarche.
- 3 **Choisis tes options** : versement libératoire de l'impôt (chapitre 6) et fréquence de déclaration (mensuelle ou trimestrielle).
- 4 **Reçois ton numéro SIRET**, puis crée ton espace sur le site officiel autoentrepreneur.urssaf.fr pour déclarer ton chiffre d'affaires.
- 5 **Demande l'ACRE dans les 60 jours** si tu y as droit (chapitre 4). Elle n'est **pas automatique**.
- 6 **Si tu es demandeur d'emploi**, préviens France Travail et choisis entre maintien de l'ARE et ARCE (chapitre 5).
- 7 **Organise ta gestion** : registre des recettes, factures conformes (chapitre 9), et un compte bancaire dédié (obligatoire si ton chiffre d'affaires dépasse 10 000 € deux années de suite, mais conseillé dès le départ).

Déclare même à 0 €

Chaque mois ou chaque trimestre, tu dois déclarer ton chiffre d'affaires sur autoentrepreneur.urssaf.fr, même s'il est nul. Un oubli entraîne des pénalités.

Tes cotisations sociales 2026

Tu paies un pourcentage de ton chiffre d'affaires encaissé. Si tu choisis le versement libératoire, l'impôt est ajouté au même taux.

Activité	Cotisations	Avec versement libératoire
Vente de marchandises, hébergement	12,3 %	13,3 %
Prestations de services (BIC)	21,2 %	22,9 %
Professions libérales non réglementées (BNC)	25,6 %	27,8 %
Professions libérales réglementées (Cipav)	23,2 %	25,4 %

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (service-public, fiche F36232). La contribution à la formation professionnelle s'ajoute (faible pourcentage selon l'activité).

Exemple de calcul

Prestataire de services (BIC), chiffre d'affaires de 2 000 € par mois	Montant
Cotisations au taux normal (21,2 %)	424 €
Avec l'ACRE (75 % du taux normal, soit 15,9 %)	318 €
Économie grâce à l'ACRE	106 € par mois

Exemple fictif, donné à titre d'illustration.

Bon réflexe

Mets de côté le pourcentage de cotisations à chaque encaissement. Tu ne seras jamais surpris(e) au moment de déclarer.

L'ACRE : ce qui a changé

L'ACRE réduit tes cotisations au début de ton activité. Beaucoup d'informations qui circulent sont dépassées : voici les règles 2026.

Point clé	Règle 2026
Réduction	Tu paies 75 % du taux normal (soit une réduction de 25 %).
Durée	Jusqu'à la fin du 3 ^e trimestre civil qui suit le début d'activité. Exemple : début le 3 septembre 2026 → ACRE jusqu'au 30 juin 2027.
Automatique ?	Non. Il faut la demander.
Délai	60 jours après le début d'activité.
Comment	Remplis le formulaire de demande d'ACRE et envoie-le à l'Urssaf depuis ton espace messagerie, juste après ton immatriculation.
Délai de carence	Pas d'ACRE si tu en as bénéficié au cours des 3 dernières années.

Qui peut en bénéficier ?

- Les demandeurs d'emploi indemnisés (ARE) ou inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois.
- Les bénéficiaires du RSA ou de l'ASS.
- Les jeunes de 18 à 25 ans (29 ans en situation de handicap), et certains moins de 30 ans non indemnisés.
- Les créateurs installés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale.
- Et d'autres situations listées sur service-public (contrat d'appui au projet d'entreprise, PreParE...).

Le piège

Rater le délai de 60 jours, c'est perdre l'ACRE. Et si tu es demandeur d'emploi, sans ACRE, pas d'ARCE.

Demandeur d'emploi : ARE ou ARCE ?

Si tu touches l'allocation chômage (ARE), tu as deux options. Tu ne peux pas avoir les deux.

Option 1 : garder l'ARE

Tu continues à percevoir ton allocation chaque mois, réduite en fonction des revenus de ton activité. Idéal si ton activité démarre doucement.

Option 2 : l'ARCE

Tu reçois une partie de tes droits restants en capital : **60 % du reliquat**, moins une retenue de 3 % pour la retraite complémentaire, en **2 versements** (le 2^e environ 6 mois plus tard si tu es toujours en activité).

Exemple

Il te reste 10 000 € de droits ARE	Montant
60 % des droits restants	6 000 €
Retenue de 3 % (retraite complémentaire)	- 180 €
ARCE totale	5 820 €
Soit 2 versements d'environ	2 910 €

Exemple fictif, donné à titre d'illustration.

Conditions clés

Pour l'ARCE, il faut avoir obtenu l'ACRE. Le choix doit être fait avec ton conseiller France Travail : parle-lui de ton projet **avant** de t'immatriculer.

Comment choisir

L'ARCE est utile si tu as besoin d'argent pour investir au départ (matériel, stock). Le maintien de l'ARE sécurise tes revenus si ton activité met du temps à décoller.

Impôts : versement libératoire, réduction DOM, CFE

Le versement libératoire de l'impôt

Tu paies ton impôt sur le revenu en même temps que tes cotisations : 1 % (ventes), 1,7 % (services BIC) ou 2,2 % (BNC) de ton chiffre d'affaires.

Condition 2026 : revenu fiscal de référence N-2	Plafond
Personne seule	29 579 €
Couple marié ou pacsé	59 158 €
Couple + 1 enfant	73 947,50 €
Couple + 2 enfants	88 737 €

Option à choisir avant le dernier jour du 3^e mois qui suit ta création (ou avant le 30 septembre pour l'année suivante).

La réduction d'impôt outre-mer

Si ton domicile fiscal est dans un DOM, ton impôt sur le revenu calculé au barème est réduit de **30 %** en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion (plafond 2 450 €), et de **40 %** en Guyane et à Mayotte (plafond 4 050 €).

Bien choisir

Avant d'opter pour le versement libératoire, compare avec ton imposition au barème, qui tient compte de cette réduction DOM. Utilise le simulateur d'impots.gouv.fr ou demande conseil à ton centre des impôts.

La CFE (cotisation foncière des entreprises)

- Exonération l'**année de création**.
- Base réduite de **50 %** la 2^e année.
- Exonération si ton chiffre d'affaires de l'avant-dernière année ne dépasse pas **5 000 €**.

Financer ton démarrage

Tu n'as pas forcément besoin d'une banque pour démarrer. Plusieurs réseaux accompagnent les créateurs en outre-mer.

Solution	Ce que c'est	Où se renseigner
Microcrédit Adie	Prêt pour les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, avec accompagnement. L'Adie indique un plafond relevé à 15 000 € en Outre-mer (à titre expérimental).	adie.org (agences en Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte)
Prêt d'honneur	Prêt personnel à taux zéro, sans garantie , accordé après passage devant un comité. Il facilite ensuite l'obtention d'un prêt bancaire.	Réseau Initiative France (plateforme de ton territoire)
France Active	Garanties bancaires et financements pour les entrepreneurs, notamment dans l'économie sociale et solidaire.	franceactive.org
Bpifrance	Garanties et prêts, plus adaptés aux projets avec un besoin de financement plus important.	bpifrance.fr
Aides de ta collectivité	Certaines collectivités (Région, CTM, CTG, Département) proposent des aides à la création. Montants et conditions variables.	Site de ta collectivité ou ta chambre consulaire (CCI, CMA)

Méfie-toi des promesses de cumul

On voit circuler des montants « cumulés » de plusieurs dizaines de milliers d'euros. En réalité, chaque aide a ses conditions, et beaucoup sont des **prêts** à rembourser. Construis ton plan de financement aide par aide, avec un conseiller.

Bon réflexe

Prépare un business plan d'une page avant tes rendez-vous : ton activité, tes clients, tes prix, ton chiffre d'affaires prévisionnel, tes besoins de départ et comment tu comptes les financer.

Les 8 erreurs qui coûtent cher

1. Croire que l'ACRE est automatique. Elle se demande dans les 60 jours. Sans elle, pas d'ARCE.

2. S'immatriculer avant d'avoir vu France Travail. Si tu es demandeur d'emploi, parle de ton projet à ton conseiller avant de créer.

3. Ne pas déclarer quand le chiffre d'affaires est nul. La déclaration à 0 € est obligatoire.

4. Dépenser l'argent des cotisations. Mets de côté le pourcentage dû à chaque encaissement.

5. Oublier le seuil de TVA. En Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, la franchise s'arrête à 37 500 € pour les services.

6. Choisir le versement libératoire sans comparer. Avec la réduction DOM de 30 % ou 40 %, le barème peut être plus avantageux.

7. Mélanger argent perso et argent pro. Un compte dédié simplifie ta gestion et devient obligatoire au-delà de 10 000 € de chiffre d'affaires deux années de suite.

8. Faire des factures incomplètes. Certaines mentions sont obligatoires (modèle au chapitre 9).

Modèles prêts à copier

Modèle 1 – Message à l'Urssaf avec ta demande d'ACRE

Objet : Demande d'ACRE – [Nom Prénom] – SIRET [numéro]

Madame, Monsieur,

J'ai débuté mon activité de micro-entrepreneur le [date] (SIRET [numéro]). Je sollicite le bénéfice de l'ACRE au titre de ma situation : [demandeur d'emploi indemnisé / bénéficiaire du RSA / âgé(e) de moins de 26 ans / création en QPV...].

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande d'ACRE complété et les justificatifs demandés.

Je vous remercie par avance.

[Nom Prénom] – [Téléphone] – [E-mail]

Modèle 2 – Message à ton conseiller France Travail

Objet : Projet de création d'entreprise – choix entre ARE et ARCE

Bonjour,

Je prépare la création d'une micro-entreprise ([activité]) avec un démarrage prévu le [date]. Je souhaite faire le point avec vous sur le maintien de mes allocations ou le versement de l'ARCE, ainsi que sur les démarches à effectuer avant mon immatriculation.

Pouvez-vous me proposer un rendez-vous ?

Merci par avance,

[Nom Prénom] – [Identifiant France Travail]

Modèle de facture

Les mentions essentielles à faire figurer sur tes factures.

FACTURE N° [2026-001] Date : [JJ/MM/AAAA]

[Ton nom et prénom], suivi de « EI » ou « Entrepreneur individuel »

[Adresse de ton entreprise]

SIRET : [numéro]

Client : [Nom ou raison sociale]

[Adresse du client]

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
[Prestation ou produit]	[1]	[000,00 €]	[000,00 €]

TOTAL HT : [000,00 €]

[Mention TVA, voir ci-dessous]

Date de la prestation ou de la livraison : [date]

Conditions de paiement : [à réception / sous 30 jours]

Pénalités de retard : [taux] ; indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (clients professionnels)

Ta situation	Mention TVA
Franchise en base (Guadeloupe, Martinique, La Réunion)	« TVA non applicable, art. 293 B du CGI »
Guyane ou Mayotte	« TVA non applicable » (la TVA n'est provisoirement pas applicable dans ces territoires). Fais confirmer la formulation exacte par ton centre des impôts.

Numérotation

Les factures doivent être numérotées de façon continue et chronologique, sans trou.

Check-list des 30 premiers jours

- ☐ J'ai parlé de mon projet à mon conseiller France Travail (si je suis demandeur d'emploi).
- ☐ J'ai déclaré mon activité sur formalites.entreprises.gouv.fr.
- ☐ J'ai reçu mon numéro SIRET.
- ☐ J'ai créé mon espace sur autoentrepreneur.urssaf.fr.
- ☐ J'ai envoyé ma demande d'ACRE (avant 60 jours).
- ☐ J'ai choisi entre maintien de l'ARE et ARCE.
- ☐ J'ai décidé pour le versement libératoire après avoir comparé.
- ☐ J'ai ouvert un compte bancaire dédié à mon activité.
- ☐ J'ai préparé mon modèle de facture avec les bonnes mentions.
- ☐ J'ai noté mes dates de déclaration (mensuelles ou trimestrielles).
- ☐ J'ai pris rendez-vous avec l'Adie, Initiative ou ma chambre consulaire si j'ai besoin d'un financement.

Sources officielles utilisées

- entreprendre.service-public.gouv.fr – F32353 (seuils), F36232 (cotisations), F11677 (ACRE), F21746 (franchise TVA), F23267 (versement libératoire), F23547 (CFE)
- impots.gouv.fr – Impôts dus par les professionnels dans les DOM
- France Travail et service-public – ARCE
- adie.org – Microcrédits professionnels jusqu'à 15 000 € dans les Outre-mer

Mentions. Ce guide fait partie de la collection Guides Outre-mer 2026. C'est un guide indépendant : il n'est ni édité, ni validé, ni financé par l'Urssaf, France Travail, l'administration fiscale, l'Adie ou une collectivité. Les informations proviennent des sites officiels consultés en octobre 2026 et peuvent évoluer ; elles ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable. Contenu numérique livré immédiatement : il n'est ni échangeable ni remboursable. Usage personnel uniquement : reproduction et revente interdites. Contact : contactbusinessskill@gmail.com.